

Une campagne pour redorer l'image du métier de syndic

Pénurie La campagne vise tant à susciter des vocations parmi les jeunes qu'à sensibiliser les copropriétaires.

Seuls 562 agents immobiliers exercent exclusivement le métier de syndic en Belgique, un nombre bien trop faible par rapport à celui, croissant, de copropriétés nécessitant une gestion professionnelle, déplore le secteur qui a décidé d'unir ses forces pour revaloriser la profession et son image auprès du grand public. À la manœuvre, plusieurs instances dont l'Ipi (Institut professionnel des agents immobiliers), les fédérations professionnelles Federia et CIB, ainsi que le Fonds 323 qui facilite, depuis des années, la formation des professionnels de l'immobilier actuels et futurs.

“En Belgique, une copropriété doit légalement être gérée par un syndic, avertissent ces instances dans

un communiqué commun. *Par conséquent, plus d'un million et demi de résidents sont régulièrement en contact avec un syndic. Pour autant, la profession souffre depuis de nombreuses années d'une profonde pénurie. En mettant en avant les nombreux aspects positifs du métier, nous espérons susciter de nouvelles vocations auprès des étudiants, de profils divers en quête d'une reconversion professionnelle ou encore de nos membres déjà actifs en tant qu'agents immobiliers-courtiers.*”

Un site Internet dédié

La campagne s'appuie sur un site Internet dédié (<https://votre-syndic.be>), véritable mine d'informations pour qui s'intéresse aux activités d'un syndic. Y sont aussi publiées des vidéos mettant en scène des syndics professionnels qui expliquent en quoi consiste leur métier ainsi que la satisfaction qu'ils en retirent au quotidien. “Bien que le syndic soit parfois confronté aux doléances des copropriétaires, cela ne représente qu'une petite partie de ses nom-

breuses tâches”, souligne le secteur qui pointe aussi le fait que davantage d'assemblées générales sont organisées en journée. Une “évolution positive”, salue Sandrine Galet, vice-présidente de l'Ipi, citée dans le communiqué.

Autre public visé par la campagne: les copropriétaires qui méconnaissent le rôle et les compétences exacts du syndic. “Saviez-vous qu'un syndic est tenu par un cadre légal, lequel fixe à seize le nombre de missions qu'il doit respecter, interroge Charlotte De Thaye, directrice générale de Federia. Il ne peut, par exemple, pas arbitrer les conflits entre copropriétaires, ni résoudre les problèmes techniques dans les parties privatives d'une copropriété. Ces seize missions seront progressivement expliquées sur le site Internet de la campagne, sur lequel le consommateur peut également tester ses connaissances sur le métier de syndic à travers un quiz. En outre, le fonctionnement d'une copropriété sera détaillé de manière compréhensible et accessible dans une brochure prochainement téléchargeable en ligne.”